

EVIDENCE*(Recorded by Electronic Apparatus)**[Texte]*

Monday, May 5, 1986

• 1533

The Chairman: I have in my hands a letter which is the standard letter appointing me as chairman of this legislative committee. I will ask you to agree to have it put on file.

We have some routine motions I want to go through very quickly, having to do with the printing of *Minutes and Proceedings*. The usual number is 1,000. Frankly, at first I could not see why we would have 1,000, because this is such a narrow interest bill. On the other hand, the interest is on the Hill, and there may be more picked up because of this. What is your thinking, gentlemen?

Mr. Cassidy: My sense would be to leave it. The two factors probably weigh each other out, Mr. Chairman.

The Chairman: Shall we leave it at 1,000 then?

Mr. Lewis: So moved.

The Chairman: Moved by Mr. Lewis and seconded by Mr. Cassidy.

Motion agreed to.

The Chairman: Then we come to the receiving and printing of evidence when a quorum is not present. We are in the awkward position, gentlemen, of only having seven as a total committee. I question whether we could proceed without four as an absolute minimum, which is a quorum in any event. What is your thinking?

Mr. Cassidy: The task force on daycare was, in fact, receiving testimony with less than that.

The Chairman: Would you be prepared to see us do it?

Mr. Cassidy: Either that or else we might ask the clerk to seek some advice and make the decision at our next meeting, Mr. Chairman.

The Chairman: I am quite prepared to do that.

Mr. Cassidy: I would say three. I think we should not go below three.

Mr. Lewis: I would like to support Mr. Cassidy on this. We are not making decisions; we are hearing, and if we can proceed, it saves time for everybody.

• 1535

The Chairman: It is moved by Mr. Cassidy, seconded by Minister Lewis, that we hear evidence with three, including

TÉMOIGNAGES*(Enregistrement électronique)**[Traduction]*

Le lundi 5 mai 1986

Le président: J'ai ici la lettre type me nommant président du Comité législatif. Je la verserai au dossier et je vous demande pour ça votre approbation.

J'aimerais maintenant adopter rapidement les motions traditionnelles concernant l'impression des *Procès-verbaux et témoignages*. En général, on en fait imprimer 1,000. De prime abord, pour être franc, je ne vois pas pourquoi nous en aurions besoin de tant, étant donné que c'est un projet de loi d'une portée extrêmement limitée. D'un autre côté, je pense que cela intéresse pas mal de personnes sur la Colline, et il faudra peut-être en prévoir plus que je ne le pense. Qu'en pensez-vous, messieurs?

M. Cassidy: Étant donné que ces deux facteurs risquent de s'annuler, monsieur le président, je pense que cela devrait suffire.

Le président: Nous allons donc en faire imprimer 1,000?

M. Lewis: Je propose la motion.

Le président: La motion est proposée par M. Lewis et appuyée par M. Cassidy.

La motion est adoptée.

Le président: Nous passons maintenant à la question de l'audition et de l'impression des témoignages en l'absence de quorum. Étant donné que nous sommes dans une position tout à fait particulière, messieurs, à savoir qu'il y a simplement sept membres à ce Comité, je me demande si nous ne pourrions pas nous entendre sur le chiffre de quatre, qui serait un minimum absolu et qui, en même temps et de toute façon, serait le quorum. Qu'en pensez-vous?

M. Cassidy: Le Comité spécial sur la garde d'enfants pouvait siéger et entendre des témoignages avec moins de membres que cela.

Le président: Seriez-vous prêts à ce que nous fonctionnions de la même façon?

M. Cassidy: Oui, mais nous pourrions peut-être aussi demander au greffier de se renseigner, et prendre notre décision à la prochaine réunion, monsieur le président.

Le président: Je n'y vois aucun inconvénient.

M. Cassidy: Je pense que trois serait bien. Je ne pense pas qu'il faille descendre au-dessous.

M. Lewis: Je suis d'accord avec M. Cassidy là-dessus. Il ne s'agit pas de voter, mais simplement d'entendre les témoignages et, dans ces conditions, cela peut être une économie de temps pour tout le monde.

Le président: Appuyé par M. Lewis, M. Cassidy propose que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir